



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 - e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 165 Sp 30

Réunion plénière le 26 janvier 2022

Présents : MM Barrault – Batreau – Ellul - Joseph - Schminke – Trinquesse

Excusée : Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Matchs non joués

Match 23741799 du 16.01.22 Appoigny – Coulanges La Vineuse Départemental Féminin à 8

La commission, vu les pièces au dossier,

- réceptionne les courriels des deux clubs en date du 24 et 25 janvier 2022,
- confirme le report de ce match au 30 janvier 2022 à 10 h 00 sur les installations d'Appoigny.

Mr Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 23741810 du 23.01.22 Charmoy/Malay Le Grand – Serein AS/Varennes Départemental Féminin à 8

Courriel du club de Charmoy en date du 21 janvier 2022.

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales – saison 2021-2022,
- attendu que l'équipe de Charmoy/Malay Le Grand avait des joueuses positives au COVID 19,
- réceptionne les résultats des tests du coronavirus des joueuses concernées transmis par le club de Charmoy,
- donne ce match à jouer le 13 février 2022, date impérative.

Match 23741777 du 23.01.22 St Sauveur/Saints – Coulanges La Vineuse Départemental Féminin à 8

Courriel du club de St Sauveur en date du 22 janvier 2022.

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales – saison 2021-2022,
- attendu que l'équipe de St Sauveur/Saints avait des joueuses positives au COVID 19,
- réceptionne les résultats des tests du coronavirus des joueuses concernées transmis par le club de St Sauveur,
- donne ce match à jouer le 13 février 2022, date impérative.

Mr Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

2. Forfaits

Match 23932697 du 23.01.22 Appoigny – Ravières/Semur Epoisse Coupe Yonne féminine à 8

La commission,

- prend note du courriel du club de Ravières en date du 22 janvier 2022,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Ravières/Semur Epoisses au bénéfice de l'équipe d'Appoigny,
- score : Appoigny = 3 buts, 3 pts – Ravières/Semur Epoisses = 0 but, - 1 pt,
- amende 45 € au club de Ravières pour forfait déclaré (amende 6.10).

3. Changements dates, horaires, terrains

Courriel du club de Varennes en date du 20 janvier 2022

La commission prend note de l'arrêté municipal de la mairie de Flogny La Chapelle en date du 20 janvier et programme tous les matchs des équipes senior de Varennes sur les installations de Varennes jusqu'à fin février 2022 inclus.

Programmation des matchs seniors – stade de la Fosse Aux Vaches à Sens

La commission,

- attendu que 3 équipes seniors sont programmées sur les installations de la Fosse Aux Vaches à Sens pour la date du 6 mars 2022,
- modifie la programmation du match D3 gr A 23752742 Sens Jeunesse 2 – Vergigny/St Florentin Portugais 1,
- avance cette rencontre et donne ce match à jouer le 27 février 2022 à 12 h 00 sur les installations de la Fosse Aux Vaches à Sens.

Courriels du club de Courson en date des 23 et 26 janvier 2022

La commission prend note de la programmation des matchs du club de Courson comme suit :

- U18 sur les installations de Clamecy,
- U15 sur les installations d'Andryes.

Courrier du club du FC Gatinais en date du 26 janvier 2022

La commission prend note de la programmation des matchs du club du FC Gatinais comme suit :

- U6/U9 sur les sites des différentes communes qui mettent leurs installations à notre disposition, afin de respecter nos engagements avec les mairies du canton
- U10/U11 sur les installations de MONTACHER
- U12/U13 sur les installations de SAINT-VALERIEN
- U14/U15 sur les installations de SAINT-VALERIEN
- U16/U18 sur les installations de MONTACHER
- SENIORS sur les installations de JOUY

Match 23739563 du 06.02.22 Champs Sur Yonne 2 – St Fargeau Départemental 2 gr B

Courriel du club de Champs Sur Yonne en date des 20 et 21 janvier 2022.

La commission,

- attendu que le club de Champs sur Yonne n'a pas respecté la procédure citée ci-dessus concernant l'utilisation de l'imprimé de demande de report de match,

- attendu que l'arrêté municipal est demandé par le club de Champs Sur Yonne,
- vu la demande incohérente de report de match,
- en application du règlement des championnats seniors - article 9 – calendrier – B – horaires :
4. Tout manquement aux délais visés par les différents alinéas ci-dessus peut entraîner un refus, ou, en cas d'accord des frais de dossier dont le montant est précisé au Droits financiers et amendes. La Commission Sportive, en tout état de cause, prend la décision définitive pour toute modification de date ou d'horaire. »,
- maintient cette rencontre à la date initiale le 6 février 2022 sur les installations de Champs Sur Yonne.

Match 24347112 du 05.02.22 Courson/Clamecy – Toucy/Diges.Pourrain U18 départemental 2 gr B

Demande de changement d'horaire du club de Toucy en date du 26 janvier 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jour le 5 février 2022 à 15 h 00 sur les installations de Clamecy.

Match 23894382 du 29.01.22 GJ Sens 2 – St Clément/Malay 2 Coupe Yonne U15 gr B

Demande de changement d'horaire du club de GJ Sens en date du 16 janvier 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 29 janvier 2022 à 14 h 00 sur les installations du Stade F Sastre de Sens.

Match 23894413 du 29.01.22 Auxerre AJ – Chevannes/Charbuy Coupe Yonne U15 gr G

Courriel du club de l'Auxerre AJ en date du 26 janvier 2022 : demande de changement d'horaire.

La commission,

- demande au club de l'Auxerre AJ de respecter la procédure concernant l'utilisation de l'imprimé de demande de modification de match,
- sans l'accord écrit du club adverse, maintient cette rencontre le 29 janvier 2022 à 15 h 00 sur les installations du stade Abbé Deschamps.

Match 24348419 du 05.02.22 GJ Sens 2 – Héry U15 Départemental 1

Demande de changement de terrain du club de GJ Sens en date du 24.01.22.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 5 février 2022 à 15 h 30 sur le terrain B. Sagna (synthétique) de Sens.

Match 24348422 du 05.02.22 Chevannes/Charbuy – UF Tonnerrois U15 Départemental 1

Demande d'inversion de match et changement d'horaire du club de Chevannes en date du 22 janvier 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 5 février 2022 à 14 h 30 sur les installations de Chassignelles.

Match 24347584 du 05.02.22 GJ Armançon – Charny/Bléneau U15 départemental 2 gr B

La commission, vu le courriel du club du GJ Armançon en date du 24 janvier 2022 et l'accord écrit du club adverse,

- donne ce match à jouer le 5 février 2022 à 15 h 00 sur les installations de Cheny.

Courriel du club de Paron FC en date du 25 janvier 2022

La commission prend note de la programmation des matchs U13 à 11 h 30 sur le terrain synthétique B. Pittet de Paron :

- U13 D2 - 24346658 du 05.02.22 Paron FC 3 - St Clement Onze 2
- U13 D1 - 24348127 du 12.03.22 Paron FC 2 - AJ Auxerre 3
- U13 D1 - 24348138 du 09.04.22 Paron FC 2 - Avallon FCO 1

Match 24348113 du 05.02.22 St Clément Onze – Avallon FCO U13 Départemental 1

Demande de report de match du club d'Avallon FCO en date du 25 janvier 2022.

La commission,

- vu le motif inscrit sur la demande de report (accord entre les deux clubs),
- maintient ce match à sa date initiale, soit le 5 février 2022 à 10 h 00 sur les installations de St Clément,
- précise aux clubs que la date du 12 mars 2022 est la 4^{ème} journée de championnat (voir décision commission technique du 25 janvier 2022).

Match 24348118 du 12.02.22 Gron Véron – Paron FC 2 U13 Départemental 1

Courriel du club de Paron FC en date du 24 janvier 2022 : demande d'inversion de match.

La commission,

- demande au club de Paron FC de respecter la procédure concernant l'utilisation de l'imprimé de demande de modification de match,
- sans l'accord écrit du club adverse, maintient cette rencontre à sa date initiale, soit le 12 février 2022.

Match 24347472 du 05.02.22 St Sérotin – Pont/Yonne 2 U13 Départemental 3 gr A

Courriel du club de St Sérotin en date du 24 janvier 2022.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 5 février 2022 à 10 h 00 sur les installations de Pont Sur Yonne.

La commission sportive précise qu'elle ne reviendra pas sur les décisions prises lors de la réunion du mercredi pour les rencontres du week-end suivant.

4. Coupe Prével Séniors

COUPE PREVEL

La commission,

- réceptionne le résultat du match CP du 23.01.22 : St Sauveur 1= 1 / FC Gatinais 1= 7,
- dit l'équipe du FC Gatinais qualifiée pour le prochain tour de coupe Prével,
- confirme la programmation du match le 27 février 2022 :
 - SC Sénonais 1-FC Gatinais 1.

5. Questions diverses

Match 23934748 du 29.01.22 Fontaine La Gaillarde – Paron FC Coupe Yonne U18 gr A

Courriel du club de Fontaine La Gaillarde en date du 20 janvier 2022 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la CDA qui a fait le nécessaire.

6. Situation sanitaire

La commission sportive prend note des directives prises lors du bureau du Comité de Direction en date du 10 janvier 2022, à savoir :

« Le Bureau du Comité de Direction rappelle les dernières mesures s'appliquant au football amateur :

- tous les licenciés de plus de 12 ans qui figurent sur la feuille de match doivent présenter un pass sanitaire conforme.
- le port du masque est obligatoire pour tous (y compris les spectateurs dans les stades et gymnases), sauf pendant la pratique effective lors du match pour les joueurs et l'éducateur principal.
- **les buvettes, collations, goûters... sont interdits.**

Compte tenu du calendrier et afin de mener à bien l'ensemble des compétitions jusqu'à la fin de saison, le Bureau du Comité de Direction décide de prioriser les championnats et informe qu'il n'y aura **pas de reports pour les matchs de Coupes** (comme pour les coupes nationales et les phases régionales de celles-ci).

Si la rencontre ne peut se jouer du fait de l'isolement de certains joueurs ou de l'équipe, le club est retiré de la compétition. »

Les clubs sont priés de prendre note du nouveau protocole mis en ligne sur le site en date du 7 janvier 2022.

7. Rappel règlement

La commission informe les clubs qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, il sera fait application des règlements (championnat et coupes) en seniors et jeunes concernant le manque de délégué lors des rencontres et l'imputation de l'amende de 30 € sera automatique au club recevant (absence de délégués en U15 – U18 – Seniors = amende 5.13).

Fin de réunion à 17 h 15.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président
Jean-Louis Trinquesse